

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 87 (1942)
Heft: 9

Rubrik: Information

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATION

AUTOUR DE LA COLLECTE DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, A GENÈVE

Le Service des secours pharmaceutiques.

Parmi les demandes de secours que reçoit le Comité international de la Croix-Rouge, celles de médicaments sont bien souvent les plus urgentes.

Ici, c'est un hôpital dévasté qui a un besoin immédiat d'instruments, d'anesthésiques, de sérums ; là ce sont des enfants qui meurent faute de vitamines, des malades en danger par défaut du remède approprié.

Le problème à résoudre n'est pas toujours facile : le produit réclamé peut-il se procurer en Suisse ? Il faut obtenir l'autorisation de l'Office de guerre pour son exportation, autorisation qui n'est accordée que si la Suisse en possède une réserve suffisante pour les besoins de son peuple et de son armée.

Si tel n'est pas le cas, les spécialistes qui dirigent ce service chercheront des fournisseurs à l'étranger, généralement outre-mer, et feront acheminer les commandes à Genève, autant que possible par les services de transport de la Croix-Rouge.

Les belligérants accordent libre passage aux médicaments, même destinés à leurs ennemis ; encore faut-il trouver des cargos pour en assurer le transport, des wagons pour les amener à Genève, d'autres pour les expédier, après vérification, à leurs lieux de destination.

D'importants stocks de certains produits permettent heureusement de parer aux demandes d'extrême urgence.

Grâce à ce service, d'innombrables souffrances ont pu être soulagées, des milliers d'enfants ont été sauvés, de graves épidémies ont été enrayées. — Est-ce trop demander que de solliciter en sa faveur une aide pour le Comité international de la Croix-Rouge ?

Aidez le Comité international de la Croix-Rouge !

Chèques postaux : Genève, I. 8032 ou I. 5491.
